



Commune de Lucey

Procès-verbal du Conseil municipal

SÉANCE DU 11 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le 11 janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de Lucey, se sont réunis à 20h en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 05 janvier 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Thierry HENAULT a donné pouvoir à Alexandra SANTOS-GENET

Franck HALLER a donné pouvoir à André LEVEQUE

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BAILET M.C - COLLIN C - CROIZIER F - HERLEM Bernard - LEVEQUE A - LOBROT R - PAOLI I - SANTOS-GENET A - VITALLY.C.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Christiane COLLIN et Christine VITALLY** sont désignées pour remplir cette fonction qu'elles acceptent.

Ordre du jour

- Délibérations à prendre
- Energie solaire en Avant Pays savoyard pour les bâtiments communaux
- Conseil Municipal Enfants
- Questions diverses

1° Approbation du procès verbal du 15 décembre 2022

Le compte rendu du 15 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité des présents après quelques modifications apportées à la demande du conseil municipal.

2° Délibérations à prendre

Pas de délibérations.

3° Energie solaire en Avant Pays Savoyard pour les bâtiments communaux :

Un conseiller municipal présente au conseil l'avancée du dossier. Il reprecise que le Syndicat Mixte de l'Avant-pays Savoyard (SMAPS) est à l'initiative d'un projet visant à équiper les bâtiments publiques en panneaux photovoltaïques, en partenariat avec l'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER). Il explique que des études de faisabilité ont été réalisées sur notre commune et que ces dernières ont montré que seul le toit de la salle des fêtes (130 m2) serait en mesure d'accueillir des panneaux.

Il présente les 3 possibilités qui nous sont offertes :

1° La mairie fait le choix de ne pas participer au projet

2° La mairie investit directement dans le projet et le gère elle-même, ce qui permet de garder la totale maîtrise du projet et le bénéfice de ses retombées. (investissement d'installation : 42 400 euros).

3° La mairie confie la mission au SMAPS qui se charge de trouver un tiers susceptible d'investir dans ce projet et qui touchera l'intégralité des revenus.

Après les divers échanges sur les avantages et les inconvénients de chacune des 3 propositions, il a été décidé d'adhérer à la démarche groupée coordonnée par le SMAPS (proposition n°3), ce qui permet au moins une contribution symbolique à la production et à la transition énergétiques française. Il semble préférable aux membres du Conseil de s'orienter vers cette option dans un premier temps sachant qu'il sera toujours possible de changer d'option par la suite. (1 abstention et 10 voix pour).

Il ne s'agit pour l'instant que d'un accord de principe sachant qu'il faudra que les contraintes techniques permettent la pose de ces panneaux.

4° Le Conseil Municipal Enfants :

Un membre de la commission Vie Scolaire présente le Conseil Municipal Enfants.

Un conseil municipal des enfants des communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), dédié aux élèves de CM1/CM2, a été mis en place suite aux élections de novembre 2022. Il a pour objectifs de regrouper les enfants du RPI afin de développer la réflexion et la mise en œuvre d'actions citoyennes, notamment dans les domaines du « bien vivre ensemble » et de l'amélioration du cadre de vie.

Les élèves de CM1 de Billième et les CM1 et CM2 de Jongieux ont élu deux représentants dans chacune des trois communes. Lilia BERTON et Salomé BUCHWALTER, élèves de CM2, sont les deux représentantes pour la commune de Lucey.

Les membres du Conseil Municipal Enfants ont pris leur fonction le 02 décembre 2022 en mairie de Jongieux en présence du groupe de pilotage composé, pour Lucey, de madame le Maire, de Christiane COLLIN, 3^{ème} adjointe, chargée de la vie scolaire et Alexandra SANTOS-GENET, conseillère municipale et enseignante à l'école de Jongieux. Les jeunes élus ont reçu chacun un pins qu'ils devront porter lors des cérémonies officielles. Ils sont en poste jusqu'au 08 juillet 2023.

Afin de faire vivre aux enfants une réelle expérience citoyenne, les élections ont été organisées de la manière la plus authentique possible avec dépôt de candidature en mairie, campagne électorale, élections avec carte d'électeur et dépouillement en mairie. Une première rencontre entre les deux élues de Lucey et les commissions vie scolaire (Christiane Collin et Alexandra Genet-Santos) et vie citoyenne (François CROIZIER et Franck HALLER) aura lieu le 21 janvier à 09h en mairie, en présence de madame le Maire.

Nos deux élues ont d'ores et déjà été invitées à aller recueillir la parole des habitants de la commune afin d'élaborer quelques projets qui seront présentés au conseil municipal pour validation.

Il est précisé que les propositions des élues seront propres à notre commune et que la réussite des projets implique une dynamique intergénérationnelle lucettoise.

Les deux élues sont invitées à la cérémonie des vœux du maire lors de laquelle elles se présenteront à la population.

Deux autres réunions du comité de pilotage auront lieu, l'une le 17 mars 2023 et l'autre dans le courant du mois de juin 2023.

5° Questions diverses :

a) Abris bus sur points d'arrêts de lignes scolaires

Madame le Maire mentionne un courrier daté du 16 décembre 2022 dans lequel Cédric Vial, Sénateur de la Savoie, nous informe qu'une subvention de 4536 euros a été allouée à notre commune pour la construction de deux dalles et que deux abris seront mis à notre disposition prochainement sur des points d'arrêts de lignes scolaires aux Puthods et à Montagnin - Cremon.

Madame le Maire signale au conseil que Les deux dalles doivent impérativement être faites avant la semaine 6 dans la mesure où les abris nous seront livrés cette semaine-là.

b) Plan Communal de Sauvegarde :

Madame le Maire renouvelle, auprès du référent 1^{er} adjoint, la nécessité de reprogrammer une réunion dans le but de finaliser notre Plan Communal de Sauvegarde en y apportant les modifications nécessaires. Elle nous informe que Groupama nous propose son aide pour l'élaboration de ce Plan Communal de Sauvegarde.

Elle nous fait savoir que dans une logique de mutualisation des moyens et d'harmonisation des procédures, il est à présent question d'élaborer un Plan de Sauvegarde Intercommunautaire. Elle précise cependant que le Plan de Sauvegarde Intercommunal ne se substitue pas au Plan Communal de Sauvegarde. Il s'agit d'un document à destination des intercommunalités, construit par l'intercommunalité pour l'intercommunalité et qui reste au service des communes.

Madame le Maire précise que des exercices de crise seront organisés avec la participation de la population.

c) Reliquat de facture payé au SDES :

Un membre du conseil évoque le reliquat de facture du Service des Données et Etudes Statistiques (SDES) concernant les travaux effectués à Montagnin – Cremon.

Madame le Maire signale qu'on en parlera à un prochain conseil municipal sachant que le conseiller chargé de vérifier les fondements de cette somme est absent à ce conseil.

Problème lié à la téléphonie :

Un conseiller demande où en est le dossier lié à la téléphonie. Madame le Maire précise qu'un huissier est venu en mairie constater les anomalies et dysfonctionnements. Elle indique que, contrairement à ce qui avait été envisagé lors de précédents conseils le conseiller municipal, chargé du dossier, a suggéré de ne pas rompre le contrat afin d'éviter d'éventuelles pénalités. Madame le Maire rappelle que le contrat arrive à son terme et qu'il ne sera pas renouvelé.

Repas des aînés ou colis gourmands :

Suite à la question d'un élu liée à la distribution des colis, madame le Maire rappelle que les personnes qui ne pourront pas participer au repas des aînés organisé par la mairie, le dimanche 15 janvier, recevront un colis gourmand. Elle précise que 20 couples et 15 personnes seules devraient en bénéficier.

Fermeture exceptionnelle de la mairie :

Madame le Maire fait savoir au Conseil que la secrétaire de mairie, suit actuellement une formation filée sur site sur l'utilisation d'un nouveau logiciel.

La secrétaire expose au Conseil les difficultés engendrées par une formation commune aux trois mairies (Billième, Jongieux, Lucey et Saint-Pierre D'Alvey).

Etant donné la complexité de la formation, Madame le Maire propose une extension de sa durée avec des séances réservées à la mairie de Lucey, ce qui permettra de cibler davantage nos réalités et nos besoins.

Madame le Maire propose également la fermeture exceptionnelle de la mairie à différents moments de la semaine afin de dégager du temps pour absorber la surcharge de travail.

Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité par le Conseil.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30

Le Maire,

Marie-Christine BAILLET



Les secrétaires de séance,

Christiane COLLIN

Christine VITALLY